



DEL N° 039/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 03 Juillet 2023

Date de convocation

27 Juin 2023

Date d'affichage

27 Juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le Lundi 03 Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE-Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER-Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absents excusés ayant donné procuration :

COURTECUISSÉ Charles (Pouvoir à GÉNOS Cathy), VINCKIER Annick (Pouvoir à JOLY Denis), TAQUET Sabine (Pouvoir à BLOIS Olivier)

Absent excusé :

CORREA Emmanuel

Absent non excusé :

CHABANE Michel

Secrétaire de séance :

JOLY Denis

Objet : RETRAIT DE LA DELIBERATION 037/2023 : ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2023 DU 09 JUIN 2023

Vu la délibération n°037/2023 Elections des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 du 09/06/2023,

Vu le recours en annulation en date du 19 juin 2023 de la Préfecture du Nord,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 23 juin 2023 annulant les opérations électorales qui se sont déroulé le 09 juin 2023, en vue de la désignation des délégués du conseil municipal de THUN-SAINT-AMAND au collège appelé à élire les sénateurs le 24 septembre 2023 et leurs suppléants,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

- Que la préfecture du nord a déposé un recours en annulation de l'élection sénatoriale avec pour motif le non-respect de l'article L.289 du code électoral au Tribunal Administratif de Lille le 19/06/2023.
- Que le Tribunal Administratif de Lille a rendu son jugement le 23 juin 2023 et a annulé les opérations électorales qui se sont déroulées le 09 juin 2023 en vue de la désignation des délégués du conseil municipal de THUN-SAINT-AMAND au collège appelé à élire les sénateurs, le 24 septembre 2023 et leurs suppléants.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir approuver le retrait de la délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve**, le retrait de la délibération n°037/2023 Elections des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs, du 24 septembre 2023 du 09/06/2023.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0392023
Objet :	DEL 039/2023 : RETRAIT DE LA DELIBERATION 037/2023 : ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2023 DU 09 JUIN 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-215905944-20230703-DEL0392023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230703-DEL0392023-DE-1-1_0.xml	text/xml	988 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL0392023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230703-DEL0392023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	124.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 juillet 2023 à 13h20min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 juillet 2023 à 13h20min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 juillet 2023 à 13h20min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 juillet 2023 à 13h20min50s	Reçu par le MI le 2023-07-05

